

Type d'intervention Résolution (art. 31 RCG)

1^{er} signataire Birbaum Thomas

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe Parti Libéral Radical /

Signature du Chef(fe) de groupe



Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Sécurisation de la traversée au giratoire d'Air-Glacier

Texte de l'intervention

La route de la Vallée, reliant le turbo-giratoire de la SATOM au giratoire de la zone commerciale (avant le tunnel) est une route cantonale sans passage piéton. Pourtant de nombreux habitants de Collombey-Muraz traversent cette route pour accéder aux rives du Rhône depuis le village pour aller s'y balader. Il y avait auparavant un passage piéton permettant la traversée mais celui a été supprimé en raison des obligations légales en la matière.

Mais cette suppression n'empêche pas les citoyens de traverser la route pour accéder aux berges du fleuve. Ce point de passage au rond-point Air Glacier reste très prisé par la population pour accéder en quelques centaines de mètres à un lieu de promenade fortement apprécié.

A défaut de pouvoir mettre un passage-piéton, il convient donc d'avertir les usagers de la route cantonale que ce point de passage est fortement fréquenté par des piétons.

Conclusion

Le groupe PLR invite, par cette résolution, le Conseil municipal à intervenir auprès des autorités cantonales pour obtenir une sécurisation de la traversée de la route de la Vallée au niveau du rond-point d'Air Glacier.

Collombey-Muraz, le 8 septembre 2020

1^{er} signataire :

